

caution pour un pret entreprise

Par hortense, le 14/05/2013 à 09:45

bonjour, voilà ma question, mon futur ex mari veut me faire signer une caution de prêt pour son entreprise, j'ai refuser vu le risque financier pour moi n'ayant peu de ressource. Il me dit qu'une fois le divorce prononcé je ne serai plus cautionnaire est-ce vrai ? Il veut du coup me faire signer un document l'autorisant a se qu'il soit le cautionnaire mais a quoi cela m'engage t-il ? Merci de vos réponses.

Par youris, le 14/05/2013 à 16:12

bjr,

faux,

quand vous signez un acte de cautionnement, vous vous engagez peu importe que vous divorciez ensuite car le créancier n'est pas concerné par votre situation familiale. donc un conseil, ne signez rien surtout si vous avez l'intention de divorcer. proposez lui d'aller voir un notaire ensemble pour lui poser la question. cdt